

-colporteur

> éducation populaire

> vie associative

> réseau de proximité

> économie sociale et solidaire



La lettre des acteurs Animation Rurale 44 - Novembre 2015 - n°60

A vos agendas !

Conférence « Les plus-values de l'économie sociale et solidaire dans l'accueil de la petite enfance ».

Vendredi 13 novembre, 16.30h, la Manufacture à Nantes. Inscrivez-vous en suivant ce lien https://docs.google.com/forms/d/1BAcchwm1fYnHmNLDpCgy1-r_Fk03a_LTOZwdCoaS1UY/viewform

Elles arrivent! Bienvenue à

Sylvia Madec, étudiante en Master 2 à l'Université d'Angers. Elle participera à l'étude « Association Petite enfance », avec Erwan Créac'h comme tuteur accompagnant.

Marion Fossion, succède à Gwenn Yvin dans l'accompagnement des associations Vignoble et Nantes Métropole et du Réseau Parentalité.

Un soutien de poids...

La Circulaire Vals souligne :
« Au cœur de la société civile, les associations occupent une place essentielle (...) Elles sont fréquemment amenées à anticiper, éclairer, ou compléter l'action conduite par les pouvoirs publics, inspirant à l'Etat et aux collectivités territoriales de nouvelles formes d'intervention aux avant-postes de l'innovation et de la créativité dans les territoires. » Concrètement, voir : http://www.associations.gouv.fr/MG/pdf/Circulaire_n_5811-SG_du_29_septembre_2015.pdf

L'accueil de la Petite Enfance : un véritable enjeu

Depuis les années 80-90, le modèle familial, outil de stabilité social, a subi une véritable mutation, percutant les concepts d'autorité, d'obéissance et d'individu. Devenue nucléaire, la famille continue à se transformer : monoparentale, « décomposées » puis « recomposée ». Le chômage de masse apparu sur cette même période crée des mobilités géographiques, isolant les jeunes parents. Le développement urbain allonge le temps de transport entre le domicile et le travail. Il existe alors un enjeu pour les bourgs ruraux accueillant ces nouveaux habitants, à inciter le développement des services d'accueil de proximité pour les enfants et à soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale. Le « bien vivre » sur un territoire est un gage d'attractivité pour la commune. Le contexte politique et économique actuel de redéfinition des territoires, des compétences des collectivités et de la diminution des dotations de l'Etat se confronte avec la montée en force du secteur marchand à but lucratif, qui après les maisons de retraite, repère ici un marché porteur. Le maintien d'associations locales est un enjeu important pour l'accueil petite enfance.

Une histoire singulière et un présent à considérer

La spécificité des établissements adhérents à AR44 réside dans leur statut associatif, puisqu'en quasi-totalité, ils ont été initiés par des collectifs de jeunes parents, de nouveaux habitants. Certaines associations agissent depuis plus de 30 ans, portant des projets en évolution : des halte-garderies au développement d'accueils réguliers. Le statut associatif offre l'avantage aux parents de construire un projet d'établissement en fonction de valeurs éducatives et besoins, avec les professionnels qui l'animent. Mais quelles contraintes pèsent sur ce statut associatif ? Comment se vit l'articulation parents-bénévoles / professionnels-salariés ? Comment se positionnent collectivités et institutions, co-financeurs d'un projet porté par une association ? Comment les réglementations impactent-elles le fonctionnement de la structure d'accueil ? Quels diplômes pour quelles fonctions ? Existe-il autre chose qu'une attente de rentabilité pour ces établissements ?

Ayant posé tous ces constats et hypothèses, il reste à les vérifier auprès des associations adhérentes et de leurs (nos) partenaires : CAF, MSA, Conseil départemental... Il paraît intéressant pour ce faire d'avoir un œil extérieur. L'accueil d'un stagiaire universitaire, avec un bagage thématique différent du nôtre, est une opportunité pour conduire cette enquête et **analyser les conditions de la participation des adhérents au sein des associations juridiquement responsables d'établissements d'accueil des jeunes enfants**, comme les définit le décret de juin 2010. L'étude démarrera le 26 novembre par une première réunion du groupe de travail. Sa restitution et la présentation des pistes à mettre en œuvre se feront courant avril 2016.

Une action partenariale AR44- URIOPSSS

Depuis 2 ans, AR44 participe à la commission Petite enfance de l'Union Régionale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux qui regroupe les acteurs petite enfance de l'ESS des Pays de Loire. Une occasion de croiser les regards sur un secteur d'activité en pleine mutation. Dans le cadre du mois de l'ESS, la commission participe à l'organisation d'une Conférence débat pour mettre en avant « **Les plus-values de l'économie sociale et solidaire dans l'accueil de la petite enfance** ». Au menu, 3 tables rondes pour échanger sur notre vision de l'accueil. Venez donc y participer !

L'équipe fédérale : Les permanents : Bruno Lorient, Dominique Aubrière, Antoine Bouillard, Sylvia Chatelain, Erwan Créac'h, Mickaël David, Emmanuelle Devy, Stéphan Fresnet, Marylène Grégoire, Soazig Grouhan, Vincent Harel, Sophie Huet, Audrey Louérat, Gwenn Yvin - **Le conseil d'administration :** Bernard Luçon, Jean-Charles Poulard, Fabienne André, Dominique Laperrière, Isabelle Jourdain, Marie Pascale Callard-Le Pechon, Pascal Guérin, Laure Le Gars, Anne Françoise Oger, Hélène Simon, Céline Cremades

